

Brève de - 2024-07-23T06:00:02+0200

Soumis par stephanie.bena... le mar 23/07/2024 - 06:00

• 4 vues

Texte

Face aux fortes chaleurs, la Ville de Montpellier autorise, par arrêté municipal, jusqu'au 14 septembre, les entreprises travaillant sur le domaine public de la ville à commencer les travaux dès 6h.

Thématique(s)

Démocratie - Citoyenneté

Lieu(x)

Montpellier

Source URL: https://encommun.montpellier.fr/node/2569